

Durant les dix ans où j'ai été préfet municipal, j'ai côtoyé de plus près peut-être les problèmes sociaux que dans l'exercice de mes fonctions de député. J'ai pu observer de ces cas pendant longtemps. J'en citerai un en particulier, celui d'une victime de la poliomyélite qui est infirme depuis de longues années. Elle n'a jamais pu gagner un seul sou et a toujours été à la charge de ses parents. Elle est allée s'établir à Winnipeg mais la municipalité que je représente doit encore assurer sa subsistance. Jusqu'ici, ce seul cas lui a coûté environ \$6,000. Nous avons un autre cas, celui d'un garçon qui, dans son enfance, s'est brisé la colonne vertébrale en tombant. Son père et sa mère en prennent soin et la municipalité lui accorde maintenant une aide limitée.

Comme je l'ai dit au cours du débat sur le discours du trône, il faut aider ces gens. Ce fardeau est trop lourd non seulement pour la municipalité que je représente et qui a versé, en un an, une somme d'environ \$5,000 pour le soin des invalides, mais pour toutes les municipalités dont l'impôt foncier est la seule source de revenu. L'instruction publique coûte beaucoup plus cher qu'autrefois. Quand nous avons préparé notre budget cette année, j'ai constaté que l'impôt scolaire avait augmenté de \$11,000. Il ne s'agit pourtant que d'une petite localité. Les municipalités n'ont plus les ressources voulues pour s'occuper de ces cas et s'acquitter en même temps de leurs autres obligations.

C'est donc vers le gouvernement fédéral qu'on se tourne pour demander de l'aide. Un autre homme d'une grande compétence, l'honorable député d'Ontario (M. Thomson) vient d'être placé à la tête du parti libéral en Ontario. Je suis sûr que ceux qui ont lu les journaux récemment ont constaté qu'il fait preuve d'une grande prévoyance et d'une grande compréhension à l'égard des cas comme ceux dont traite la résolution à l'étude.

M. Graydon: Pourquoi rattacher son nom à l'assurance-invalidité?

M. Sinnott: Quand il est question d'invalidité, nous songeons immédiatement au député de Peel (M. Graydon). Le député de Témiscouata (M. Pouliot) a dit avec raison que si nous pouvons trouver de l'argent pour des fins militaires ou pour des fins charitables, afin de secourir la population de pays mal nourris, nous pouvons sûrement en trouver pour venir en aide à ceux des nôtres qui n'ont pas les moyens d'assurer leur propre subsistance.

M. Ross (Souris): Aux voix!

M. Sinnott. Cela va nécessiter un peu d'argent, car il y a environ 147,000 invalides de cette catégorie au Canada. A raison de \$40

chacun, cela voudra dire une dépense de \$5,800,000 par mois ou de 60 à 70 millions de dollars par année. Alors que nous nous préparons à dépenser cinq milliards en prévision d'une guerre, l'habile adjoint parlementaire au ministre des Finances peut assurément trouver quelque part de 60 à 70 millions de dollars pour aider ces malheureux. Je crois avoir dit tout ce que voulais dire à ce sujet. Comme tant de mes collègues ont déjà émis l'opinion que cette aide aux infirmes devrait être accordée le plus tôt possible, je prie le ministre et son adjoint parlementaire de s'en occuper sur-le-champ. Connaissant leur compétence, je suis sûr que les infirmes recevront cette aide dans un avenir très prochain.

M. Raymond Bruneau (Prescott): Monsieur l'Orateur, je ne parlerai pas plus de cinq minutes afin que la question puisse être mise aux voix. J'appuierai sans réserve le projet de résolution dont la Chambre est actuellement saisie et selon lequel le Gouvernement devrait, au cours de la présente session, étudier l'à-propos d'ajouter à son programme de sécurité sociale un régime d'octroi d'allocations à toute personne sans ressources ou sans revenu suffisant qui, par suite de blessures, d'accident, d'infirmité congénitale ou de maladie incurable, est désavantagée dans la recherche ou l'obtention d'un emploi ou incapable d'assurer sa subsistance, et dont l'âge l'empêche de bénéficier des mesures de sécurité sociale actuellement en vigueur.

On m'a signalé plusieurs cas navrants de gens qui, pendant des années, ont été abandonnés et laissés à leurs propres ressources, qui la plupart du temps étaient nulles. Ce sont des êtres humains comme nous, abandonnés à leurs misères, incapables de gagner leur vie et trop désavantagés pour le faire, tandis que nous, nous le pouvons. Ces gens n'avaient aucun espoir, et ne pouvaient que s'apitoyer sur leur triste sort.

Une personne aussi physiquement désavantagée ne peut même se chercher un emploi, et si elle le fait souvent on lui déclare brutalement qu'elle n'est pas apte au travail. Je connais des gens invalides au point qu'il leur est presque impossible de marcher, ou de se chercher du travail à cause du degré de leur infirmité. Il y en a dont l'âge les rend inadmissibles aux avantages des mesures de sécurité sociale actuellement en vigueur. Ils ne peuvent toucher la pension de vieillesse parce qu'ils n'ont pas soixante-dix ans, mais ils sont par ailleurs trop vieux pour conserver leur emploi. Les invalides sans revenu ou moyens de subsistance, dont l'infirmité les place dans une situation désavantageuse sur le marché de l'emploi, sont incapables de pourvoir à leurs besoins et doivent se tirer